Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 5 (1917)

Heft: 55

Artikel: De-ci, de-là...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-252697

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

« La vérité ne peut pas être réduite au silence par les « insultes et les calomnies, par des raisonnements opportunistes « ou des discours violents; elle survit à la mort elle-même, alors « que nos voix ne peuvent plus se faire entendre... »

J. Meyer.

Le mouvement ouvrier féminin

UNE GRÈVE DE CIGARIÈRES

Il est peu de villages plus enchanteurs sur la rive suisse du lac Majeur que celui de Brissago. Son cimetière planté de cyprès centenaires, ses vignes fleuries au printemps d'amandiers et de pêchers, ses petits chemins serpentant au travers des vergers avant d'escalader les terrasses de la montagne, ses églises pittoresques, dont l'une dresse son clocher au haut d'un chemin de croix, ses jardins à la luxuriante végétation de figuiers, de mimosas et de myrtes, en font un de ces coins où l'on aime à s'attarder pour savourer le charme si prenant et jamais banal des lacs italiens.

Mais ce n'est pas seulement par ce cadre pittoresque et exquis que Brissago est connu à peu près dans le monde entier. Beaucoup d'hommes fument les cigares longs et minces, dits justement « brissagos », sans avoir la moindre idée de leur lieu d'origine. Et pourtant, depuis 1847, s'élèvent à quelques minutes du village les célèbres fabriques de cigares, dont le nombreux personnel est en majeure partie féminin. 500 ouvrières environ y sont employées, de tout âge, de 14 à 50, 60 et même 70 ans. Beaucoup d'entre elles habitent dans les villages de la montagne, et font tous les matins, chaussées de leurs petits *zoccoli*, une heure de marche avant de se mettre au travail. On conviendra, si partisan de ce sport que l'on puisse être, que c'est un début de journée un peu fatigant!

Quant aux salaires payés à Brissago, ils étaient à peu près aussi célèbres que les cigares avant la grève de l'automne 1916: 1 fr. 10 à 1 fr. 50 pour les journalières, 1 fr. 80 à 2 fr. 20 pour les cigarières à façon. On ne manquera pas d'objecter que la vie est moins chère dans ces contrées fleuries que dans nos villes, et c'est vrai: mais quelle est néanmoins celle de nos lectrices qui voudrait ou qui pourrait vivre à ce taux-là, au prix où sont maintenant pain, lait, œufs, riz, pétrole, toutes denrées de première nécessité? Et cela surtout quand il y a à la maison une marmaille qui dévore tout ce qui lui tombe sous la dent, et pas toujours de mari pour remplir l'escarcelle?

Au mois de juillet de l'année dernière, les cigarières de Brissago s'organisaient, et par l'entremise de la Fédération des Ouvriers de l'Alimentation à laquelle elles avaient adhéré, obtenaient une toute petite augmentation de salaire: 20 centimes par mille de cigares (soit 3 fr. 20 pour un mille, alors que dans les fabriques de la Suisse allemande cette façon est payée de 7 à 8 fr.!) Cette augmentation dérisoire étant notoirement insuffisante, une nouvelle demande fut présentée. Pour toute réponse la direction ferma les portes d'une des fabriques sous prétexte que le tabac était retenu à la frontière, et 200 ouvrières se trouvèrent sur le pavé. Immédiatement, le secrétaire de la Fédération fit les démarches nécessaires auprès du gouvernement tessinois pour que le tabac attendu pût entrer en Suisse, mais le directeur ne s'en refusa pas moins, la matière première étant arrivée, à reprendre le travail dans cette fabrique.

Il est à noter l'attitude résolue que prirent alors les cigarières. Ecrasées et exploitées depuis de longues années, subissant passivement leur destinée, et s'en consolant par une résignation peureuse, elles se réveillèrent enfin, comprirent la force que leur solidarité représentait, et à l'unanimité, les 500 ouvrières des deux fabriques votèrent la grève, tant que leurs compagnes, « lock-outées » selon l'expression consacrée, n'auraient pas retrouvé du travail à la fabrique. « Je n'oublierai jamais, écrit M. Viret, secrétaire de la Fédération, dans le journal *La Solidarité*, auquel nous empruntons ces détails, l'émotion intense que j'ai éprouvée, lorsque après la proclamation de la grève, ces 500 ouvrières jurèrent d'affronter tous les sacrifices pour le triomphe de leur droit. » Et la grève se déroula, avec des péripéties émouvantes, des cigarières montant la garde devant la manufacture, tenant des meetings, faisant des cortèges. Le gouvernement tessinois essaya d'intervenir auprès de la direction de la fabrique, mais sans aucun succès. Enfin, devant l'attitude résolue des ouvrières, le directeur finit par céder, des entrevues eurent lieu, et un accord fut signé, dont voici les principales dispositions:

Le travail sera repris dans la manufacture, d'une manière générale et sans aucune exclusion. — Une augmentation de salaire de 30 ct. par jour et de 50 ct. par mille cigares sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année 1917. — La journée de travail, autrefois de 11 h., sera portée à 10 h. en été et à 9. h. $^1/_2$ en hiver. Les mères de famille pourront quitter la fabrique une $^1/_2$ heure avant la sortie réglementaire. — Un subside de chômage de 5200 fr. sera réparti entre les ouvrières en cas de manque de matière première. — Etc.

« C'est la première grève féminine dont je m'occupe, écrit encore M. Viret. J'ai participé à beaucoup de grèves d'ouvriers: jamais je n'ai vu chez des grévistes hommes autant d'énergie, de résolution, de courage et d'abnégation que chez les cigarières de Brissago. En quelques jours, ces femmes ont accompli le miracle de bouleverser de fond en comble des préjugés, des habitudes et des rapports presque séculaires. C'est une véritable révolution qui vient d'avoir lieu, et qui marquera indubitablement une ère nouvelle pour la population travailleuse du pays. »

Nous avons pensé qu'il était intéressant de mettre sous les yeux des lecteurs du *Mouvement Féministe* ce bel exemple de ce que peuvent les femmes quand elles le veulent toutes et qu'elles le veulent jusqu'au bout, en même temps que cette contribution au tableau, qui s'esquisse lentement et petit à petit, du sort des femmes qui travaillent dans notre pays.

J. Gueybaud.

De-ci, De-là...

La Société suisse pour le « Bien du Soldat *(Soldatenwohl)*, Section romande d'assistance, Cologny, Genève, informe que les dons en argent peuvent être envoyés au compte de chèques postaux nº I. 1236. Les dons en nature: chemises, caleçons, chaussettes, essuie-mains, linges de cuisine, linge pour femmes et enfants, layettes, etc., sont reçus avec reconnaissance au Dépôt de Genève, *Lyceum de Suisse*, Ecole primaire de Malagnou. S'adresser au concierge, rue d'Italie, 13.

* * *

Le Secrétariat genevois des Intérêts féminins, dont le *Mouvement Féministe* a déjà à plusieurs reprises entretenu ses lecteurs, a été ouvert au public le 4 mai. Fondé sur l'initiative de l'Union des Femmes de Genève, par six Sociétés de cette ville, il a pour tâche, on s'en souvient, de classer, de grouper et de coordonner tous les renseignements possibles, tous les documents concernant la situation matérielle, morale, économique, professionnelle et légale de la femme et de la jeune fille, à Genève d'abord, en Suisse ensuite, et cela par entente avec le Secrétariat de Zurich, et plus tard à l'étranger. Il est certain que cette centralisation de renseignements trop souvent éparpillés, et qu'on ne sait où aller chercher, est appelée à rendre les plus grands services, en évitant les doubles emplois, et en gagnant un temps précieux à bien des travailleurrs féministes et sociaux. Il est bien à noter que le Secrétariat ne s'occupe pas plus de placements que d'intérêts particuliers. Mlle V. de Morsier, qui a pris en main

ce Secrétariat, recevra tous les lundis et vendredis, de 4 h. à 6 h. ½, rue Etienne-Dumont, 22. On peut aussi demander des renseignements par correspondance, en joignant un timbre pour la réponse, de même qu'une modeste finance sera perçue pour les renseignements donnés verbalement.

* * *

On annonce de Monastir la mort de Mrs. Harley, chef d'un des hôpitaux des suffragistes écossaises, tuée par un éclat d'obus bulgare, comme elle terminait la distribution de vivres qu'elle faisait quotidiennement aux enfants serbes.

Mrs. Harley, la propre sœur du maréchal French, et la veuve du colonel Harley, mort pendant la guerre sud-africaine, était une fervente suffragiste. Membre du Comité de l'Union Nationale des Sociétés pour le Suffrage des Femmes, secrétaire de rédaction de la *Common Cause*. elle avait été en particulier l'initiatrice du fameux « pélerinage suffragiste » qui eut lieu en été 1913 à travers toute l'Angleterre. A la déclaration de guerre, elle se consacra à l'amélioration de la situation industrielle et économique des chômeuses; puis, en février 1915, partit pour Royaumont, le célèbre hôpital entièrement féminin, qu'elle fut chargée d'administrer. Sur la demande des autorités militaires françaises, elle organisa un second hôpital à Troyes, hôpital-ambulance, qui partit pour Salonique avec le corps expéditionnaire français, et qui y rendit les plus grands services au milieu de grands dangers. Elle en revint en avril 1916, décorée de la croix de guerre avec palmes, pour retourner dès juillet dans les Balkans, avec une nouvelle ambulance, qu'elle ne quitta que pour organiser des secours à la population serbe réfugiée à Monastir. C'est là que, le 7 mars, une mort brutale est venue l'arracher à une œuvre de dévouement pour laquelle ses admirables capacités étaient si bien faites. Le gouvernement français, comme le gouvernement serbe, se sont fait représenter à ses obsèques.

LETTRE DE FRANCE

La Commission du Suffrage universel à la Chambre s'est déclarée favorable au vote des femmes. Ce succès est le résultat de l'activité persévérante et tenace de l'Union française pour le suffrage des femmes.

Lorsque la guerre éclata, en juillet 1914, la question du suffrage féminin semblait près d'aboutir. Deux cent cinquante membres de la nouvelle Chambre avaient demandé la reprise de la proposition de loi Dussaussoy-Buisson. M. Pierre-Etienne Flandin avait été nommé rapporteur. Nous nous séparions, à la veille des vacances, pleines d'espoir pour la session d'octobre.

La guerre éclata et les féministes se consacrèrent tout entières au service national. Le bulletin de vote fut écarté de nos préoccupations immédiates: avant tout, il fallait être utiles. Le pays saurait bien, après la guerre, reconnaître nos efforts.

Peu à peu, cependant, dans les œuvres de solidarité comme dans l'organisation du travail, des questions nouvelles se posèrent; des revendications anciennes se réveillèrent; les lois qui limitent notre capacité civile parurent plus absurdes quand la femme dut remplacer le mari, le père mobilisé. On nous appela à l'aide dans la lutte contre l'alcool, contre la dépopulation, contre la misère et celles qui tentèrent d'agir se heurtèrent aux vieilles barrières qu'elles connaissaient bien. Des arguments nouveaux en faveur de notre cause naissaient de la guerre même. Quels seraient, dans la société de demain, les droits des veuves qui ont tant donné aux pays? L'ouvrière d'usine sera-t-elle encore inférieure à l'ouvrier dans la France que tous deux aujourd'hui contribuent à armer?

Il fallut bien faire taire nos scrupules et parler de nous quand la presse puis le Parlement eurent à se préoccuper du *vote des morts* et du *vote familial*.

Faire représenter dans les collèges électoraux de demain les soldats morts pour la Patrie, c'était en fait donner un bulletin de vote à un certain nombre de femmes. Sans que M. Barrès l'eût voulu, ses articles sur ce sujet réveillaient la discussion que nous avions laissé dormir. Il importait que nos amis fussent prêts pour le jour où la Chambre aurait à s'occuper de l'idée de M. Barrès. M. Pierre-Etienne Flandin, sollicité par nous, promit en juillet dernier, de déposer son rapport.

Au début de novembre, nous eûmes connaissance de la proposition de loi de M. Roulleaux-Dugage tendant à instituer le suffrage familial: tout Français aurait une voix sans distinction d'âge ni de sexe. Seulement, le mari voterait pour sa femme, le père pour ses enfants mineurs. Cette nouvelle déchéance frappant la femme mariée était inacceptable. M. Roulleaux-Dugage l'avait lui-même compris et acceptait à l'avance un amendement sur ce point. Au début de février, la Commission du suffrage universel repoussa sa proposition, en réservant toutefois la question du vote féminin.

Nous n'avions pas attendu cette décision pour agir. Nos amis du Parlement nous avaient dit combien nos chances de succès augmenteraient si nous pouvions grouper pour une action commune les sociétés suffragistes. L'U. F. S. F. convoqua les présidentes et secrétaires de ces sociétés. Plusieurs réunions eurent lieu. Elles aboutirent au vote d'un ordre du jour maintenant le *principe de l'égalité des hommes et des femmes* et demandant l'électorat et l'éligibilité en matière municipale pour les prochaines élections.

Chacun des députés de la Commission du suffrage universel fut sollicité d'émettre un vote favorable.

Enfin, le 14 février, une délégation où étaient représentés, avec l'*Union française pour le suffrage des femmes*, le *Conseil national des femmes*, la *Fédération féministe universitaire*, l'*Union Fraternelle des femmes*, la *Société pour l'amélioration du sort de la femme*, la *Vie féminine*, et qui avait l'appui moral de la *Ligue d'électeurs pour le suffrage des femmes*, fut reçue par la Commission.

Ce ne fut point une réception d'apparat où tout le monde est d'accord à l'avance! Les députés questionnèrent les délégués, ils demandèrent des précisions, ils soulevèrent des objections; il fallut répondre. N'étions-nous pas des candidates devant le jury d'examen qui devait, si nous en étions jugées dignes, nous déclarer aptes à la vie politique?

Nous eûmes très nettement l'impression que nos réponses étaient satisfaisantes: la majorité se ralliait à nos idées et certains mêmes semblaient décidés à nous donner l'égalité politique complète le plus tôt possible.

Les journaux du lendemain annonçaient notre victoire.

* * *

L'accueil que la presse fit à la nouvelle est pour nous un encouragement et un réconfort. Nous avons pu mesurer le chemin parcouru en ces longs mois de guerre.

Si quelques-uns de nos adversaires restent irréductibles et semblent n'avoir rien appris, s'ils nous opposent toujours les mêmes plaisanteries, les mêmes craintes, la plupart des articles qui commentèrent la décision de la Commission nous sont favorables. Notre droit de prendre part à la vie politique du pays n'est point discuté et chacun affirme que l'attitude des femmes pendant la guerre prouve surabondamment que leur collaboration ne serait pas à dédaigner dans le travail social.

* * *

La Commission du suffrage universel a décidé que la majorité politique des femmes serait reculée et que les citoyennes de demain ne pourraient être déléguées sénatoriales.